

lier Georges: le rapport de mon inspecteur Robineau ne les confirme qu'en partie. Je ne partage pas son scepticisme à l'endroit des fredaines bachiques du chauffeur en bordée.

Peut-être l'ivrogne a-t-il dit la vérité?

Si les alibis qu'il invoque sont raisonnables, force sera de se tourner vers une autre piste.

Ici, à Sèvres, l'enquête met hors de cause non-seulement le clerc d'avoué (pour celui-là, je l'avais prévu de prime abord); mais aussi les gens au service des divers fournisseurs. Ce sont tous garçons du pays; les patrons qui les connaissent, depuis l'enfance répondent d'eux.

Je les interrogés séparément. Leurs regards sont loyaux; leurs réponses, franches et concluantes. Rien à faire.

Rien non plus du côté du jardinier, un vieil honnête homme, au dire de tous ceux qui utilisent ses services.

Reste Mary-Anne, la petite bonne.

Elle a une de ces figures de modestie de vierge, desquelles on dit, à première vue, qu'on leur donnerait le bon Dieu sans confession.

Depuis trois ans qu'elle est aux gages de la veuve Letellier (vingt-cinq francs par mois, le vin et le café) rarement elle sortait, sinon pour aller aux menues provisions ou pour assister aux offices religieux le dimanche.

Elle communiait régulièrement à Pâques et aux grandes fêtes.

Qu'est-ce que cela prouve?

La défiance est la vertu essentielle d'un policier. Il lui faut voir et toucher deux fois, plutôt qu'une, pour croire... et encore!

Deux autres servantes, avec qui Mary-Anne se rencontrait chez les marchands du pays, m'ont fourni sur son compte, séparément et sans s'être concertées, un renseignement typique.

Deux fois par mois, dans l'après-midi du dimanche, la petite bonne reçoit la visite d'un garçon de vingt-deux à vingt-trois ans, surnois, taciturne; regards louches, mains énormes, touche de valet d'écurie: un breton comme elle; son parent, à ce qu'elle pré-

tendait.

Tous cousins et cousines, en Bretagne!

Jamais elle ne l'a reçu dans la maison Letellier; la vieille dame, ne l'eût pas toléré une seule minute.

Mary-Anne et lui se voyaient en cachette, au fond d'un cabaret du pont de Sèvres, pendant les veprés, auxquels la rusée était censée assister.

Ils restaient enfermés des heures ensemble.

Dissimulation, hypocrisie, rendez-vous clandestins: tout y est.

L'individu, sujet à caution, l'homme dangereux, dont j'avais vaguement flairé l'intervention, n'est-ce pas celui-ci, cet amant pour lequel on prend des précautions si extraordinaires! Surnois, taciturne, un regard louché, des mains énormes! Un vrai type de ~~maître~~maître.

Il importe de savoir au plus tôt qui est cet inconnu.

DEUXIEME RAPPORT

de l'inspecteur Robineau

"Le Havre, 16 mai."—Neuf heures du soir.

J'ai le regret de vous annoncer, brigadier, que nous faisons fausse route.

Le nommé Letellier Georges disait la vérité lorsqu'il nous narrait ses trois jours de bamboche.

On l'a réellement vu, le neuf mai, à l'auberge de la "Pomme d'Or," à Sainte-Adresse. Il en a été expulsé pour tapage nocturne et retenu au violon jusqu'au lendemain. J'ai retrouvé la maison où il a passé la nuit du dix au onze. La fille rousse reconnaît avoir déjeuné à Gravelle en sa compagnie et affirme qu'ils ne se sont quittés que le soir sur le quai d'embarquement.

L'emploi de ses trois journées est prouvé. L'alibi est indiscutable.

Pour plus de certitude, je m'étais fait accompagner dans mes recherches par l'inculpé qu'escortait son capitaine fort désireux, lui aussi, de tirer la chose au clair; car si l'homme est bambocheur, il constitue, pa-